

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 8 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le huit juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIALOU, Maire.

Présents : M. DELAGNES André - Mme ANDRIEU Nadine - M. CAVAINAC Bruno - Mme GRIALOU Christine - Mme TRAYSSAC Carole - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. PHALIP Christian - M. RAYNAL Patrick - M. TRAYSSAC Jean-François.

Date convocation : 28 mai 2018

Mme Carole TRAYSSAC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**I) INTERVENTION DE MME MERLHE SOCIETE ENEDIS**

M. le Maire ayant reçu quelques recommandés pour le refus de pose du compteur Linky et afin d'avoir quelques informations à donner pour les administrés demandeurs, a souhaité inviter Mme MERLHE interlocutrice privilégiée des collectivités locales pour ENEDIS.

Ainsi elle a présenté de manière générale l'intérêt du compteur LINKY dont le déploiement sur notre commune est prévu courant Octobre 2018, voire plus tôt. Un courrier informatif aux habitants sera envoyé environ 70 jours avant l'intervention de pose du compteur par l'entreprise Chavinier.

L'installation du nouveau compteur Linky est obligatoire est gratuite.

Ce nouveau système de relevé à distance a été validé par la CNIL.

L'application ENEDIS est téléchargeable sur tablette, smartphone... afin de suivre sa consommation personnelle d'électricité grâce à un relevé de consommation journalier.

**II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 AVRIL 2018**

Sans observation le procès verbal de la réunion du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**III) ELECTION 3<sup>ème</sup> ADJOINT :**

Suite au décès de M. GRIFFOULIERE Philippe, le Maire a souhaité ré élire un troisième adjoint pour faire face au bon déroulement des services de la collectivité.

M. CAVAINAC Bruno, candidat, a été élu à bulletin secret, à la majorité avec 10 voix pour 10 suffrages exprimés.

**IV) RE-ORGANISATION HORAIRES PERSONNEL SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA SEMAINE DES 4 JOURS :**

Le temps scolaire pour la rentrée 2018 a été validé par l'académie sur 4 jours :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

L'aide personnalisée pour les enfants qui en auront besoin aura lieu les lundis et jeudis de 12h à 12h30 (sur demande de l'Inspecteur d'Académie). Parallèlement une garderie gratuite sera organisée jusqu'au temps du repas (12h30) pour les autres enfants.

Ainsi Mmes GRIFFOULIERE et SEGOND verront leur temps de travail modifié pour pallier à cette ré organisation sur 4 jours et non plus sur 5.

Les membres de la commission les rencontreront pour que chacune y trouve le meilleur arrangement.

**V) DELIBERATION PARTICIPATION FINANCIERE D'ALMONT FESTIVITES POUR INVESTISSEMENT SALLE POLYVALENTE :**

Le conseil municipal délibère pour la participation financière par Almont festivités de 8550.58€ destiné à l'investissement de sonorisation et éclairage pour les spectacles et concerts de la salle polyvalente.

## **VI) DELIBERATION DON POUR L'ASSOCIATION « le recours poils et plumes »**

Le conseil municipal délibère pour un don de 40€ par chien (soit 120€) à l'association « le recours poils et plumes » qui a pris en charges les 3 chiens errants trouvés sur notre commune.

## **VII) PROJET ENERGIES RENOUVELABLES**

Le maire indique qu'il a été invité par le président de la Communauté de Communes de Decazeville. Lors de cette rencontre, le groupe VALECO a présenté un projet d'énergies renouvelables sur le territoire pour implantation d'éoliennes.

## **VIII) QUESTIONS DIVERSES :**

- **Aide financière du conseil départemental** : le maire expose que Monsieur Tieulié, conseiller départemental, propose une aide entre 10 000€ et 15 000€ pour soutenir un projet d'investissement. Le maire propose de faire une demande dans le cadre du raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur. Le CM est favorable.
- **Proposition achat maison Molenat** : suite à une proposition d'achat de la maison Molenat dont la mairie est propriétaire, le conseil municipal valide une éventuelle vente pour le prix de 57 000€.
- **Intervention collectif du vallon** : tout comme l'interlocutrice d'Enedis a été reçue pour présentation du nouveau compteur linky, le maire propose de recevoir le collectif du vallon afin d'entendre leur opinion sur le sujet.
- **Voirie** :
  - Un glissement de terrain a été constaté dans la côte de Planèze. Un accotement doit être réalisé, pour cela un devis d'estimation des travaux sera demandé à l'entreprise Rouquette.
  - Après discussion, il est décidé de prévoir un marquage au sol pour signaler un STOP (maison Cavaignac vers route de Laval et maison Bounhol à Ginouillac).
- **Assainissement** : En remplacement de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif, anciennement mis en place par la communauté de communes de la Vallée du Lot, Decazeville Communauté intervient et fait un devis de raccordement depuis la limite de propriété jusqu'au réseau collectif.
- **Travaux divers** :
  - Toujours dans l'attente du menuisier à qui les travaux du presbytère avaient été attribués, M. Cavaignac suggère qu'ils soient confiés à Gilbert Laborie et François Joffre dès qu'une mise à disposition par la commune de St Parthem sera possible. En attendant, un étai est mis en place sur le balcon du logement de Mme Maillebau pour sécuriser.
  - D'autre part, il faudrait envisager de mettre de l'enrobé devant les portes d'accès à la salle polyvalente pour éviter de rentrer le gravillon.
  - Il est demandé à François Joffre de brûler les mauvaises herbes pour entretenir le chemin piétonnier.
  - Il est précisé qu'un raccord d'eau est disponible pour permettre à François l'entretien des WC du stade.
  - M. Delagnes propose d'arranger dans le cimetière, l'accès dangereux au caveau de la famille Guibert de Laval (création 3<sup>ème</sup> marche).
  - L'accessibilité handicapé au séchoir sera finalisée avec l'entreprise Rouquette.
- **Almont Festivités** : suite au conseil d'administration du CRCA auquel M. Phalip siège, il indique qu'une subvention d'un montant de 1000€ est accordée pour l'achat des éco-cups en remplacement des verres jetables (devis 2200€).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00.